

Avant-propos

Le lecteur trouvera dans cet ouvrage un recueil comprenant dix textes déjà publiés et dix inédits. Ce sont des *essais* au sens classique de ce terme. Chacun peut être lu séparément des autres et dans un ordre indifférent, sachant que la dominante est le créole réunionnais, mais aussi que la dimension comparatiste est souvent présente. Les textes tournent autour de la créolophonie dans la région indianocéanique, plus précisément dans le sud-ouest de l’océan Indien.

Le volume est divisé en quatre parties, correspondant à quatre thématiques, mais toujours en plaçant au centre des préoccupations les questions liées à la créolophonie et à la créolistique.

La première thématique regroupe des descriptions linguistiques du créole réunionnais uniquement ; il s’agit d’études spécialisées, qui résultent à la fois de recherches théoriques et de travail de terrain : enquêtes, recueil de données, mais aussi et surtout réflexion sur le fonctionnement du créole afin de mettre au jour des principes sous-jacents, sans se contenter de rester à la « surface » du discours. Ces travaux concernent la composante phonologique et la composante grammaticale de la langue.

L’originalité du créole réunionnais apparaît clairement dès le début de cette première partie. Il se démarque en effet nettement du français malgré les apparentes proximités phonologiques, lexicales et grammaticales. Nous verrons aussi qu’il se distingue des autres créoles.

Le premier chapitre, inédit, a pour sujet la phonologie du créole réunionnais. Ce thème a été placé en tête, car aucune langue vivante ne peut se passer du son : une langue est avant tout de nature vocale. Il fallait donc commencer par cette composante sans laquelle il n’est point de parole. On montre notamment que le réunionnais se distingue des autres créoles par la coexistence de deux systèmes phonématiques bien distincts, l’un, dit basilectal, plus éloigné du français, l’autre, dit acrolectal, plus proche. L’accent est mis davantage sur le créole basilectal, sans que les locuteurs de la variété acrolectale ne puissent se sentir lésés. Ces deux systèmes sont présentés de manière détaillée. Le système acrolectal a quatre phonèmes de plus que le basilectal : les phonèmes de la variété

basilectale, qui sont à peu près les mêmes que ceux du mauricien, constituent donc un sous-ensemble de ceux de la variété acrolectale, dont le système est lui-même identique à celui d'un français minimal, qui est à son tour un sous-ensemble du système dit « standard ». Tout cela n'est évidemment pas dû au hasard et le principe explicatif est présenté : il s'agit de la théorie de la marque, ou théorie de la complexité.

On aborde aussi dans ce chapitre introductif la question des règles de combinaisons de phonèmes dans le mot, bien différentes en créole et en français standard, alors que le créole se rapprocherait un peu de certaines variétés régionales de français.

Sur le plan théorique, on n'a pas hésité à adopter un modèle formel avec des traits pertinents (distinctifs et redondants) binaires. Les avantages de ce modèle sont exposés. En outre, il n'y a aucune raison de ne pas appliquer à la créolistique les méthodes élaborées auxquelles ont droit les autres langues.

L'un des points marquants de ce chapitre est la découverte de règles de liaison en créole, uniquement avec la consonne /n/. Dans le même ordre d'idées, une hypothèse est proposée : certains noms du créole ont un préfixe issu de la consonne de liaison /z/ du français et du /l/ de l'article défini élidé. Le phénomène de la prosthèse, qui a donné *zwaʒo* à partir de *oiseau*, ou *lizine* à partir de *usine*, est bien connu, mais il est ici revisité, en postulant que les mots dont les formes sont issues de ce processus comportent deux morphèmes, le premier ayant statut de préfixe, parfois séparable. Cela explique à la fois certaines variantes telles que *lonm*, *zonm* ('homme'), et la suite *in-n-onm* ('un homme') avec suppression du préfixe (/l-/ ou /z-/) en contexte de liaison. La liaison et le caractère « amovible » des préfixes rendent compte de séquences comme *an-n-or* ('en or'), alors qu'en dehors de ce contexte, le nom est *lor* ('or') : il faut bien que ce nom « perde » son préfixe (/l-/), qui est donc séparable, pour que la liaison se fasse.

Le chapitre suivant, sur le domaine nominal, est inédit également. Il révèle un point étonnant de la grammaire du réunionnais. Non seulement cette langue possède un système de détermination nominale à la fois souple et systématique, ouvrant la porte à la prise en compte du contexte pragmatique bien plus que le français, propriété largement commune à tous les créoles, mais surtout il s'avère que le créole réunionnais a ajouté au cours de son histoire des fonctionnements « spéciaux » de certains déterminants,

ce qui entraîne des répartitions des noms en plusieurs classes, avec des règles très complexes, qui font que l'on demandera à quelqu'un *ou vé do vin ?* ('tu veux du vin ?'), *ou vé lo té ?* ('tu veux du thé ?'), *ou vé la bir ?* ('tu veux de la bière ?'), *ou vé kafé ?* ('tu veux du café ?'), avec quatre fonctionnements différents pour une même signification : article *do*, article *lo*, article *la*, absence d'article. Le locuteur natif jongle avec toutes ces règles complexes, complètement inconnues du français : cela montre bien que, malgré des ressemblances superficielles, le créole est une autre langue, sortie de la sphère du français lors de la phase historique de créolisation.

Le créole réunionnais se montre original également dans le domaine verbal et phrastique, avec l'utilisation d'un petit mot « magique », le préverbe *i*, qui est lié à un fonctionnement que l'on ne retrouve comme tel dans aucun des autres créoles à base française, que ce soit les créoles voisins (mauricien et seychellois) ou ceux de la zone américano-caräibe. Il s'agit d'un outil grammatical étonnant, qui est un révélateur du « profil » grammatical du créole réunionnais, une sorte de « clé ». La conception défendue dans l'ouvrage au fil des textes se démarque à cet égard de la majorité des descriptions habituelles : par une argumentation serrée, reposant sur l'analyse des données et sur un appareil théorique sérieux, il est démontré que le *i* est ce qu'on peut appeler un marqueur prédicatif, ce qui signifie qu'il met en relation le sujet et le prédicat dans la phrase ; sa valeur est purement syntaxique, et en aucun cas sémantique, contrairement à ce qui est le plus souvent proposé dans des études hâtives, menées sans aucune démonstration et sur le mode déclaratif. Cela indique aussi l'importance de la dimension argumentative en linguistique.

Il est aussi démontré que ce petit mot va de pair avec un système verbal remarquablement organisé, comportant une bipartition entre formes dites finies ou tensées, c'est-à-dire porteuses d'un temps (présent, imparfait, futur, conditionnel), et formes dites non finies ou non tensées (infinitif, participes). Cette approche met en question bien des analyses traditionnelles erronées et des idées reçues sur le créole réunionnais, dont la syntaxe se révèle ainsi beaucoup plus complexe qu'on ne le laisse souvent entendre. Notons une fois encore que ces propriétés du réunionnais lui sont spécifiques dans le domaine des créoles à base française.

Une autre particularité étonnante du créole réunionnais, dont j'ai eu l'intuition il y a quelques années, est présentée et

expliquée. Il s'agit d'une remarquable alliance entre syntaxe et prosodie, des règles rythmiques et syllabiques interférant avec les règles syntaxiques, interaction inconnue ailleurs dans le champ de la créolistique. Ce sont ces règles qui font que, par exemple, on dit *ʒot i koné ali* ('vous le/la connaissez') et *li koné aʒot* ('il/elle vous connaît') : le pronom placé à droite du verbe doit comporter deux syllabes, et on lui ajoute donc un *a* initial ; comme *banna* ('ils/elles') a déjà ses deux syllabes, point n'est besoin de *a* en plus et on dira donc *li koné banna* ('il/elle les connaît'). Et si on connaît toute l'assemblée, on dira *mi koné ʒot tout* ('je vous/les connais tous') sans le *a*, puisque *tout* compte rythmiquement dans les deux syllabes placées à droite du verbe. Et la négation jouant le même rôle, on dira *mi koné pa ʒot* ('je ne vous connais pas'), sans *a* pour le pronom.

Contrairement aux autres créoles, le réunionnais possède aussi ce qu'on appelle une flexion verbale, c'est-à-dire que les verbes ont des formes différentes en fonction de leurs propriétés grammaticales, comme en français *manger, mangé, je mange, je mangerai*, etc. C'est un point sur lequel j'insiste depuis longtemps dans mes écrits et lors de colloques, mais qui n'est pas toujours bien compris ou apprécié. Là encore on peut évoquer une « exception » réunionnaise, peu reconnue par de nombreux descripteurs, peut-être en raison de résistances idéologiques, comme si le créole n'avait pas le droit de posséder ce qui est pourtant une de ses propriétés marquantes par rapport aux autres créoles, ou comme s'il fallait qu'il ressemble le moins possible au français, ce qui ne présente strictement aucun intérêt scientifique.

Le chapitre inédit sur la flexion verbale explore tout cela en long et en large, et les résultats de l'enquête et de l'analyse sont plus qu'étonnants. On y découvre une variation extraordinaire du côté de verbes qu'il faut bien appeler irréguliers, comme si le créole, n'ayant pas subi les contraintes académiques qui ont bridé le français, s'était mis à évoluer dans plein de directions en même temps : on pourrait appeler cela le royaume des variantes. Car ce qui frappe celui qui se lance dans ce genre d'études, c'est justement l'ampleur de la variation.

Autre particularité intéressante : le créole réunionnais autorise la production de phrases dans lesquelles l'expression du verbe *être* au présent est optionnelle. C'est l'objet d'un chapitre inédit sur la copule « zéro » : un verbe qui n'est pas là tout en étant là, un « vide » syntaxique qui a la même valeur qu'un mot présent. Quand

le français doit dire *c'est toi, ça !*, le créole peut se contenter de *aou sa !* Autre « vide », trompeur aussi celui-là pour le francophone : *i di pa sa !* qui ne veut pas dire *il ne dit pas ça*, mais *on ne dit pas ça* : ce *on* français est inutile en créole, car celui-ci se sert d'un « vide » pour dire la même chose.

La seconde partie, linguistique également, est davantage comparatiste : par exemple, on y confronte le créole réunionnais au mauricien et au seychellois. Il y est question aussi des origines des créoles, avec une évaluation des apports des langues initiales dans leur formation.

La question du rôle d'un éventuel substrat, au sens de l'influence des langues d'origine des populations assujetties, est examinée à propos du mauricien et du seychellois. La conclusion est sans appel : comme pour le réunionnais, les méthodes classiques de reconstruction indiquent clairement que pratiquement tout se fait à partir du français de l'époque de la colonisation. En outre, on sait, grâce aux travaux décisifs de Robert Chaudenson, que les trois langues, réunionnais, mauricien et seychellois, ont une origine commune, qui est le « bourbonnais », lui-même issu de restructurations d'un français « avancé », selon la belle expression d'Henri Frei.

Dans cette seconde partie, on découvrira donc, peut-être avec surprise, voire avec déception, que les créoles ne se caractérisent pas plus que les autres langues par le « métissage ». L'explication est à chercher du côté de la classification proposée par Robert Chaudenson entre langues de contact endogènes et langues de contact exogènes : dans le second cas, les populations dominées lors de la colonisation sont déportées hors de leur lieu d'origine. Or il s'avère que tous les créoles à base française sont exogènes. C'est ce qui explique le peu de traces laissées en créole par les langues d'origine des populations asservies.

Ces points sont abordés avec objectivité, réalisme et sans *a priori*. Robert Chaudenson l'avait dit et répété, avec raison : les créoles dits « à base française » sont de nouvelles langues issues de restructurations, par les populations réduites en esclavage, de formes de français dialectal et populaire des colons, tandis que l'apport des autres langues se limite essentiellement à environ 10% du lexique. Les conditions tragiques de l'esclavage ont entraîné des modifications et transformations telles que le processus a fini par produire ces langues autres qu'on appelle créoles. Ce sont des

opérations cognitives – bien plus qu'un prétendu métissage – qui expliquent ce que je propose d'appeler les *fabrications* inconscientes de langues.

Toujours dans cette deuxième partie, on trouvera un article déjà publié sur l'afrikaans. Ce qui motive la place de cette langue dans un ouvrage de créolistique, ce sont les débats récurrents sur ses origines. Pour certains, l'afrikaans serait au néerlandais, langue des Pays-Bas, ce que le créole réunionnais est au français. On est même allé jusqu'à classer l'afrikaans comme créole, ou « semi-créole », curieuse réalité intermédiaire. Ce débat est repris ici, fondé sur l'examen de données linguistiques, ce qui est aussi l'occasion d'évoquer au passage la situation linguistique globale en Afrique du Sud.

Dans cette partie comparatiste, il sera question aussi du swahili et d'autres langues encore. C'est que sans comparaison, sans comparatisme, on progresse moins dans les connaissances. C'est souvent la confrontation de terrains différents, conduite avec méthode, qui éclaire les zones d'ombre : analogies et différences nous offrent bien des clés.

Un chapitre spécial, inédit, a pour thème central l'importante question de l'hybridité. On y évoque une langue authentiquement hybride, le mitchif, parlé en Amérique du nord, qui est une curieuse combinaison de deux systèmes étanches, l'un issu d'une langue algonquienne (pour les verbes) et l'autre issu du français (pour les noms). Ce bref détour a pour but de montrer que ce qui est hybride sur les terrains créolophones, ce sont en fait non les langues, mais les discours, qui peuvent présenter des « mélanges » grammaticaux et lexicaux. L'objectif de ce texte est de montrer que l'on peut dégager les règles complexes qui régissent ces « mélanges » sans avoir à faire appel à des notions telles que l'interlecte, dont la définition semble dénoter deux formes de « purisme », consistant à mettre en avant, à un extrême, le français standard, et à un autre, le créole basilectal, comme si les variétés intermédiaires n'avaient pas de grammaire.

La partie suivante, la troisième, s'intéresse aux idéologies et aux systèmes de représentation. Dans cette partie, plus courte que les deux précédentes, on a sélectionné une contribution déjà publiée, qui est une lecture critique de *l'Étude sur le patois créole mauricien* de Charles Baissac, ouvrage datant de la fin du XIX^e siècle. Cet ouvrage est précieux du point de vue linguistique et historique,

mais il révèle surtout une idéologie consistant essentiellement à dénigrer les esclaves, considérés d'une intelligence inférieure et responsables d'une sorte de dégénérescence du français. Cette idéologie courante autrefois est analysée scrupuleusement, sans anachronisme. On verra que Baissac porte un regard à la fois affectif et condescendant sur cet idiome dont il est lui-même un locuteur.

Moins gênante est la position adoptée par le grand linguiste Antoine Meillet à propos des créoles au début du XX^e siècle. L'approche est plus sérieuse sur le plan linguistique, mais les appréciations linguistiques fondées côtoient des erreurs de jugement sur la transformation du français de l'époque coloniale en diverses formes de créole, auxquelles Meillet refuse d'accorder le statut de langues distinctes du français, n'y voyant – à tort évidemment – que du français appauvri. C'est pourquoi le titre du chapitre inédit consacré à la position de Meillet sur les créoles dit que l'on est là « entre science et préjugés ».

Cette troisième partie comporte un autre chapitre inédit et panoramique portant à la fois sur la genèse des créoles, la dynamique de leurs évolutions et, surtout, sur l'écart entre les réalités linguistiques et les représentations courantes que l'on s'en fait. Ces systèmes de représentation sont puissants et résistent souvent aux démonstrations les plus sérieuses. Ce chapitre interroge cet écart. Sans doute les représentations sont-elles dues à un besoin idéologique, et c'est pourquoi elles l'emportent en quelque sorte sur les descriptions des faits. On retrouve dans cette partie un peu de la dimension comparatiste de la partie précédente, mais dans un autre esprit, l'objectif étant ici l'examen des idéologies et des regards portés sur les langues.

La quatrième et dernière partie concerne les relations entre l'étude des langues et les questions de culture et de société sur les terrains créolophones, avec une attention particulière portée sur le terrain réunionnais. On y trouvera quatre reprises et deux inédits.

Le premier texte est à la frontière de la linguistique et de la littérature. Il porte sur l'œuvre du regretté Daniel Honoré, qui nous a quittés en 2018. On en profite pour saluer ici l'ensemble de ses contributions à la vie culturelle de son île. Ce texte déjà publié doit être considéré comme une forme d'hommage. Il y est question surtout du sens figuré et du jeu de mots chez Daniel Honoré.

Le texte suivant, inédit, offre un panorama de la situation linguistique à La Réunion et du plurilinguisme. On trouve ensuite

deux textes très proches, l'un déjà publié et l'autre inédit, qui sont des versions écrites de conférences, les deux portant sur l'école et les langues, l'accent étant mis sur les spécificités des terrains créolophones. Dans la conception défendue ici, il est recommandé de mettre les problématiques linguistiques au centre, surtout sur un terrain bilingue et diglossique, les deux langues en concurrence étant différentes et proches à la fois, ce qui peut générer des situations complexes, parfois conflictuelles.

On songe également aux difficultés auxquelles sont confrontées les familles socialement défavorisées. Dans ces travaux, l'accent est mis sur les remarquables capacités des jeunes enfants, notamment en école maternelle ; malheureusement, ces capacités sont souvent sous-estimées par l'institution scolaire, qui devrait se réformer sur ce point au moins.

Le volume se clôt avec un petit inédit, qui est le texte d'une conférence donnée le 10 mai 2008 à l'Université de La Réunion, dans le cadre de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition, et dont le titre est « Langues créoles et mémoire des peuples ». Il y est encore question des langues, mais on peut surtout y voir un hommage aux victimes d'une histoire tragique.

Je ne peux conclure cet avant-propos sans souligner ce qui guide mes recherches depuis mes débuts : c'est le fait que l'être humain est un être sémiotique, doué d'une faculté de langage, don de l'espèce commun à chaque individu humain de la planète. Cette faculté de langage ne prédispose évidemment pas à l'appropriation d'une langue particulière, mais elle permet celle de n'importe quelle langue, à condition d'être confronté à des données et à des échanges linguistiques dans la petite enfance. Dans cette approche, la langue est vue comme une réalité à la fois cognitive et sociale, faisant partie de la nature humaine. Cette double réalité va de pair avec la fonction de représentation, correspondant au cognitif, et la fonction de communication, correspondant au social. En d'autres termes, la langue est un ensemble de structures cognitives permettant le discours, qui est une interaction. Seul le discours est observable, et en partie seulement : c'est là la difficulté de cette science qu'on appelle linguistique.

Mais l'essentiel dans tout cela est que la langue n'est pas un « héritage » et ne se « transmet » pas, et que l'enfant n'apprend pas sa première langue, il la *fabrique* lui-même à partir de l'observation

inconsciente du discours d'autrui. L'être humain est un *fabricateur de langues*, mais il n'est vraiment performant dans cette fonction que dans la prime enfance. Pourquoi ? Cela demeure un mystère. En outre, chaque nouveau petit locuteur fabrique *sa propre langue* : la variation est donc inscrite dans la nature même du langage. Les causes de la variation et du changement linguistique sont multiples, certes, mais la première est celle-là. C'est pourquoi je prône un modèle alliant cognitivisme et variationnisme. C'est là le fil directeur, tantôt visible et tantôt caché, qui traverse et relie tous les textes réunis ici.